



Accident de travail qui est en faute

Par **damien71150**, le **14/06/2013** à **15:38**

bonjour

j'ai eu un accident de travail le 16 octobre 2011

suite a un arret de travail de notre chef d'equipe nous nous sommes retrouver a travailler sans aucun chef

un de mes collegues m'a dit de conduire un fenwick alors que je n'est pas le permis comme je n'avais signés mon contrat que depuis 10 jours je lui est obeis

plus tard le chariot c'est renverser et je me suis retrouver bloquer en dessous resultat lombaires touchés , plusieurs fractures au bassin, fracture de l'odontoide droit, fracture femur gauche, hemmoragie interne etc...

je voudrais savoir qui est en faute ?

Et si je dois porter plainte contre l'entreprise?

merci d'avance pour vos reponses

Par **moisse**, le **14/06/2013** à **18:26**

Celui qui est en faute c'est vous.

Vous pilotez un engin sans formation et sans permis.

Et certainement trop vite en virage d'où le renversement.

Ceci dit vous bénéficiez de la protection spécifique à la suite d'un accident du travail.

Avant de porter l'affaire au pénal, vous devez demander à votre CPAM de considérer l'existence d' une faute inexcusable de l'employeur consistant à confier des opérations impliquant des manutentions mécaniques à une équipe sans conducteur autorisé.